



Extrait du Education et Devenir

<http://educationetdevenir.fr/spip.php?article1222>

# Métier enseignant : accord mou ou avancées significatives ?

- Actualités et Contributions - L'actualité vue par E&D -

Date de mise en ligne : jeudi 13 février 2014

---

Copyright © Education et Devenir - Tous droits réservés

---

### Métier enseignant : Un accord mou mais durable

Peut-on parler d'accord historique ? Les propositions ministérielles présentées au groupe de travail sur les enseignants du second degré le 12 février aboutissent à un consensus entre les principales organisations syndicales et le ministère pour remplacer les décrets de 1950. S'il apporte des avancées positives aux enseignants du second degré, il ne change qu'à la marge l'état existant et n'est pas porté par les syndicats comme un véritable accord. Ce toilettage met de la transparence dans les pondérations et missions des enseignants. Il simplifie les choses et fixe dans de nouveaux textes des règles simples qui seront plus difficilement contestables. Il reste maintenant à les transformer en décrets. Ce devrait être fait fin mars 2014 pour une application en septembre 2015.

Pour le ministère, il s'agit "d'un accord historique" fruit de "longues discussions" avec les syndicats. Il reconnaîtrait pour la première fois "l'intégralité des missions des enseignants", "le travail en équipe" et les relations avec les parents. Mais le Snes, syndicat majoritaire, préfère parler de "fiches", plutôt que d'accord, et le syndicat appelle déjà à en dépasser les termes sur certains points. L'autre grand syndicat, le Se-Unsa, parle de "réforme", "d'évolutions positives" et de "première étape dans la reconnaissance du métier". On le voit, ce nouveau texte est interprété de façon bien différente. Les organisations syndicales voient bien les points positifs du texte. Mais de là à proclamer un accord avec le ministère, il y a un pas que certaines ne veulent pas faire...

l'article de l'expresso et les fiches ministérielles :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2014/02/13022014Article635278716384702863.aspx>